

Commune de Domancy

Zonage de l'Assainissement - Volet Eaux Pluviales Schéma de Gestion des Eaux Pluviales Annexes Sanitaires au PLU - Volet Eaux Pluviales

Propositions de travaux et recommandations

Réglementation : Article L2224-10 du CGCT - Alinéa 4
"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellements lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :

- Ø 800 B : Réseau EP public
- Tracé du réseau souterrain
- Fosse
- Ruisseau
- Fosse bétonnée
- Caniveau, cornette
- Branchement EP
- Bassin de rétention
- Séparateur à hydrocarbures

Divers :

- Zone humide (inventaire départemental)
- Zone humide (terrain)
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Secteur présentant un dysfonctionnement

Travaux et recommandations :

- Travaux : Proposition de travaux pour résoudre les dysfonctionnements et permettre l'ouverture à l'urbanisation de SPU
- Recommandations : Recommandations

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23/06/2020 arrêtant le projet de zonage de l'Assainissement - volet Eaux Pluviales de la commune de Domancy.

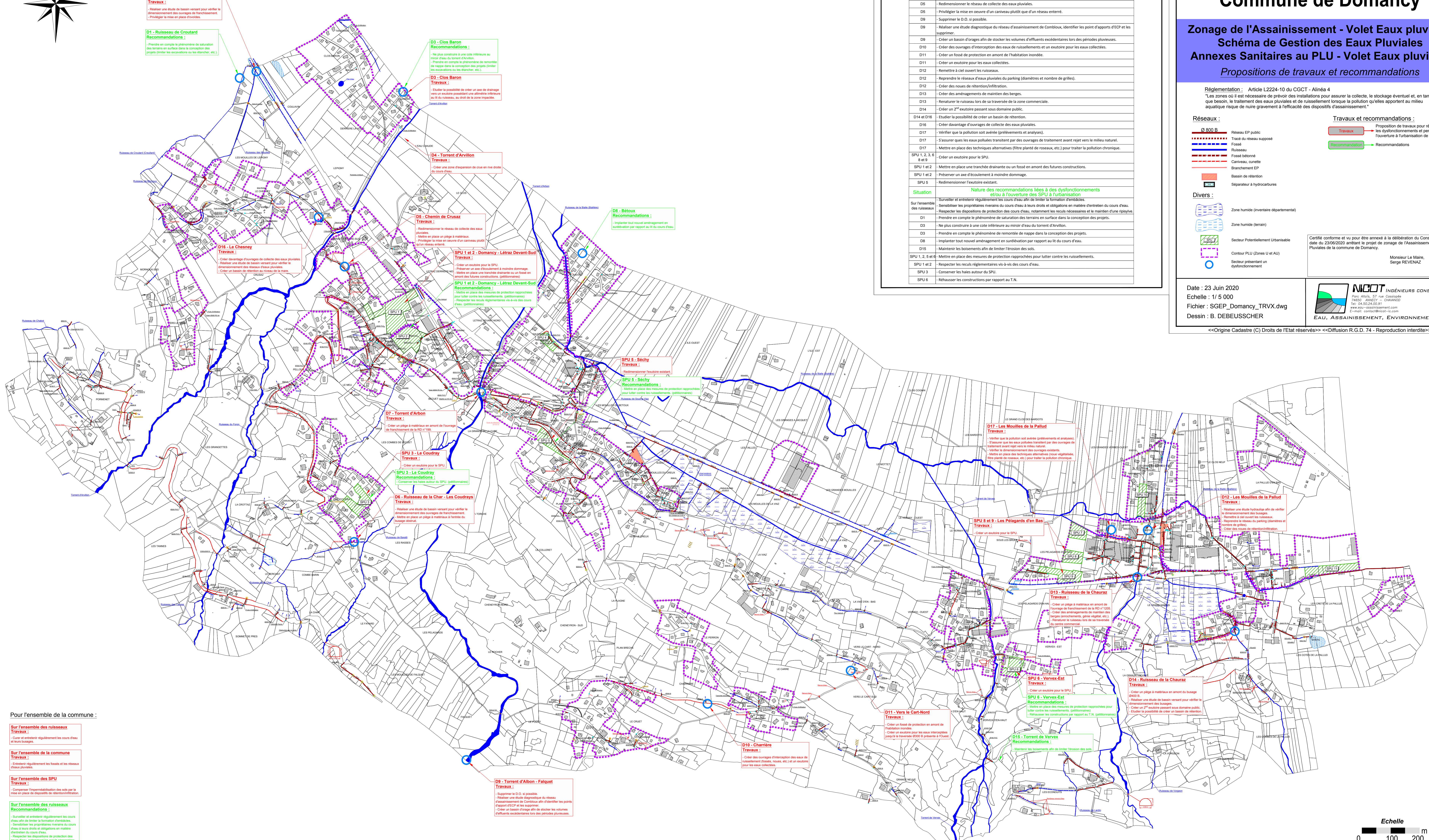
Monsieur Le Maire,
Serge REVENAZ

Date : 23 Juin 2020
Echelle : 1/5 000
Fichier : SGEP_Domancy_TRVX.dwg
Dessin : B. DEBEUSSCHER



<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite>>

Situation	Nature des travaux liés à des dysfonctionnements et/ou à l'ouverture des SPU à l'urbanisation
Sur l'ensemble des ruisseaux	Curer et entretenir régulièrement les cours d'eau et leurs bords.
Sur l'ensemble de la commune	Entretenir régulièrement les fossés et les réseaux d'eaux pluviales.
Sur l'ensemble des SPU	Compenser l'imperméabilisation des sols par la mise en place de dispositifs de rétention/infiltration.
D2, D8, D12, D14, D16 et D17	Réaliser une étude de bassin versant pour vérifier le dimensionnement des ouvrages.
D3	Etudier la possibilité de créer un axe de drainage vers un exutoire possédant une altimétrie inférieure au lit du ruisseau, au droit de la zone impactée.
D4	Créer une zone d'expansion de crue en rive droite du cours d'eau.
D5	Redimensionner le réseau de collecte des eaux pluviales.
D6	Privilégier la mise en oeuvre d'un caniveau plutôt qu'un réseau enterré.
D9	Supprimer le D.O. si possible.
D8	Réaliser une étude diagnostique du réseau d'assainissement de Combibou, identifier les points d'apports d'ÉCIP et les supprimer.
D9	Créer un bassin d'orage afin de stocker les volumes d'effluents excédentaires lors des périodes pluvieuses.
D10	Créer des ouvrages d'interception des eaux de ruissellements et un exutoire pour les eaux collectées.
D11	Créer un fossé de protection en amont de l'habitation inondée.
D11	Créer un exutoire pour les eaux collectées.
D12	Remettre à ciel ouvert les ruisseaux.
D12	Reprendre le réseau d'eaux pluviales du parking (diamètres et nombre de grilles).
D12	Créer des noues de rétention/infiltration.
D13	Créer des aménagements de maintien des berges.
D13	Renaturer le ruisseau lors de sa traversée de la zone commerciale.
D14	Créer un 2 ^{ème} exutoire passant sous domaine public.
D14 et D16	Etudier la possibilité de créer un bassin de rétention.
D16	Créer davantage d'ouvrages de collecte des eaux pluviales.
D17	Vérifier que la pollution soit avérée (prélèvements et analyses).
D17	S'assurer que les eaux polluées transitent par des ouvrages de traitement avant rejet vers le milieu naturel.
D17	Mettre en place des techniques alternatives (filtre planté de roseaux, etc.) pour traiter la pollution chronique.
SPU 1, 2, 3, 6 et 5	Créer un exutoire pour le SPU.
SPU 1 et 2	Mettre en place une tranchée drainante ou un fossé en amont des futures constructions.
SPU 1 et 2	Préserver un axe d'écoulement à moindre dommage.
SPU 5	Redimensionner l'exutoire existant.
Situation	Nature des recommandations liées à des dysfonctionnements et/ou à l'ouverture des SPU à l'urbanisation
Sur l'ensemble des ruisseaux	Surveiller et entretenir régulièrement les cours d'eau afin de limiter la formation d'embâtements.
D1	Sensibiliser les propriétaires riverains du cours d'eau à leurs droits et obligations en matière d'entretien du cours d'eau.
D1	Prendre en compte le phénomène de saturation des terrains en surface dans la conception des projets.
D3	Ne plus construire à une cote inférieure au miroir d'eau du torrent d'Arvillon.
D3	Prendre en compte le phénomène de remontée de nappe dans la conception des projets.
D8	Implanter tout nouvel aménagement en surélévation par rapport au lit du cours d'eau.
D15	Maintenir les boisements afin de limiter l'érosion des sols.
SPU 1, 2, 5 et 6	Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements.
SPU 1 et 2	Respecter les reculs réglementaires vis-à-vis des cours d'eau.
SPU 3	Conservier les haies autour du SPU.
SPU 6	Réhausser les constructions par rapport au T.N.



Sur l'ensemble de la commune :

Sur l'ensemble des ruisseaux
Travaux :
Curer et entretenir régulièrement les cours d'eau et leurs bords.

Sur l'ensemble de la commune
Travaux :
Entretenir régulièrement les fossés et les réseaux d'eaux pluviales.

Sur l'ensemble des SPU
Travaux :
Compenser l'imperméabilisation des sols par la mise en place de dispositifs de rétention/infiltration.

Sur l'ensemble des ruisseaux
Recommandations :
Surveiller et entretenir régulièrement les cours d'eau afin de limiter la formation d'embâtements.
Sensibiliser les propriétaires riverains du cours d'eau à leurs droits et obligations en matière d'entretien du cours d'eau.
Prendre en compte le phénomène de saturation des terrains en surface dans la conception des projets.

